Floquet, Amable. Diaire, ou Journal du chancelier Séguier en Normandie après la sédition des nu-pieds (1639-1640) et documents relatifs à ce voyage et à la sédition, 1842 | Condamnation de Gorin

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0676
SourceBoite_002-13-chem | Les Nus-pieds.
LangueFrançais
TypeFicheLecture
Personnes citéesFloquet, Amable
Références bibliographiquesFloquet, Diaire, ou Journal du chancelier Séguier en Normandie après la sédition des nu-pieds (1639-1640) et documents relatifs à ce voyage et à la sédition
RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par équipe FFL Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Diaire
(Ed. Floquet)
V 113.

condamnation de Gorin

Le 7 Janvier 1640 (date du départ des mtres interdits),

"On a commencé justice en cette ville de Rouen, par l'exécution de 5 séditieux, dont le nommé Gorin a été rompu vif, et les autres 4 pendus, après avoir eu la question ordinaire et extraordinaire, pour avoir leurs complices; et ayant été condamnés au supplice par Mgr le Chancelier, sans autres juges ni assesseurs, ni autre formalité que celle des informations, recollement et confrontations, sans avoir vu ni ouï les condamnés et sans avoir donné autre arrêt que verbal, lequel leur a été aussi prononcé de bouche sans aucun écrit, par M. le Prévost de l'Isle.

... Défense avait été faite aux bourgeois, désarmés depuis 2 jours, de sortir de leurs maisons ni fenêtres de celles-ci." 400 soldats sur la Place du Vieux Marché. L'exécution fut faite "si paisiblement qu'il ne fut entendu aucune voix après qu'on leur eut chanté 1 Salve seul pour eux 5."

BnF MSS

(Ms. Nlle. coll. Dupuy. 550)

(Ayrault disait que condamner sans entendre, "c'était voler l'univers et renverser ciel et terre.")

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/5562?context=pdf